

■ La proposition de loi sur les sondages de Jean-Pierre Sueur adoptée

Le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur se réjouit de l'adoption en dernière lecture par l'Assemblée nationale, lors du vote de la proposition de loi relative au sondage sur l'élection présidentielle, d'un long amendement reprenant l'essentiel de sa proposition de loi élaborée conjointement avec Hugues Portelli, sénateur du Val d'Oise. Adoptée en février 2011 par le Sénat, il aura fallu cinq ans pour qu'elle le soit par l'Assemblée nationale. La loi en vigueur sur les sondages datait de 1977 et ne répondait plus aux réalités d'aujourd'hui. « À un moment où les sondages tiennent une place considérable dans le débat et le commentaire politique et électoral, il était essentiel d'instaurer la plus grande rigueur et la plus grande transparence dans la réalisation, le financement et la diffusion des sondages », indique Jean-Pierre Sueur.